



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h 15 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec).

Sont présents : Mesdames les conseillères Nancy Pelletier, Gabrielle Labbé et Karine Bérubé
Messieurs les conseillers Marc Deslauriers, Kim Comeau et Mathieu Auclair

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Séguin

Sont aussi présents : Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Susan McKercher, greffière par intérim

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié par la greffière à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

19/02/039 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (CODE 01-2120) – ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 5 février 2019 à 19 h 15 tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/040 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – SOUDURE A&D – GALERIE EXTÉRIEURE POUR LA SORTIE D'URGENCE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – RÉSILIATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 18/08/316, le conseil municipal octroyait un contrat à Soudure A&D inc. visant la fabrication et l'installation d'une galerie extérieure pour la sortie d'urgence au centre communautaire Paul-Émile-Lépine;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, malgré plusieurs échanges par courriel et par téléphone avec Soudure A&D, la Ville n'a reçu aucune indication de leur part quant à un calendrier d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville est tributaire de ces travaux avant de finaliser le projet d'installation d'un ascenseur au centre communautaire, lequel doit être terminé au plus tard le 30 avril 2019 afin de se prévaloir d'une subvention du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA);

CONSIDÉRANT que par une lettre livrée par huissier le 31 janvier 2019, la Ville donnait à Soudure A&D jusqu'au 5 février 2019 à 14 h pour lui acheminer un calendrier d'exécution des travaux indiquant une date de fin des travaux antérieure au 22 février 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Nancy Pelletier

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Karine Bérubé

ET RÉSOLU :

DE RÉSILIER le contrat liant la Ville à Soudure A&D inc. pour la galerie extérieure pour la sortie d'urgence au centre communautaire si les travaux ne sont pas terminés le 22 février 2019.

D'ABROGER la résolution numéro 18/08/316 si le contrat est résilié pour le motif précité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19/02/041 CONTRAT DE SERVICES (CODE 07-9200) – ATELIER DE SOUDURE PIERRE LEBEL – GALERIE EXTÉRIEURE POUR LA SORTIE D'URGENCE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que le contrat visant la fabrication et l'installation d'une galerie extérieure pour la sortie d'urgence au centre communautaire Paul-Émile-Lépine a été octroyé à Soudure A&D inc. le 14 août 2018 et que la Ville exige d'eux que les travaux soient complétés au plus tard le 22 février 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER un contrat de services à l'Atelier de soudure Pierre Lebel inc. visant la fabrication et l'installation d'une galerie extérieure pour la sortie d'urgence au centre communautaire Paul-Émile-Lépine au coût de 12 922 \$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 22 mai 2018.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 566,48 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER 50 % des sommes nécessaires à même la subvention du Programme d'infrastructures Québec-municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA).

D'EMPRUNTER l'autre 50 % des sommes nécessaires à même le fonds de roulement remboursables en quatre (4) ans à compter de l'année suivant celle de la dépense.

QUE la présente résolution entre en vigueur le 22 février 2019 si, à cette date, les travaux ne sont pas complétés par Soudure A&D, sinon, la résolution sera réputée caduque et inopérante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Aucun citoyen n'étant présent dans la salle, la période de questions n'a donc pas lieu.

19/02/042 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Gabrielle Labbé

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Kim Comeau

ET RÉSOLU :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT